



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

**de la commune de COGOLIN
Séance du Mardi 2 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **deux juillet à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Sonia BRASSEUR
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune a été sollicitée par l'association « Sainte-Maxime Cogolin Volley » afin d'obtenir un soutien financier lui permettant de financer deux déplacements importants, l'un à Laval pour le tour qualificatif pour les phases finales u15 Beach volley et l'autre avec les U13 pour les finales nationales Beach volley à Châteauroux ; la compétition dure 3 jours avec les 12 meilleures équipes de France.

En effet, cette saison les u15 de Cogolin ont terminé championnes du Var et se sont qualifiées pour le dernier tour qualificatif pour les phases finales Beach volley à Laval.

N° 2024/07/02-10

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINTE-MAXIME COGOLIN VOLLEY



N° 2024/07/02-10

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINTE-MAXIME COGOLIN VOLLEY

Les U13 excellence (mélange de Cogolinoises et Maximoises) sont championnes du Var et vice-championnes de ligue PACA en battant les championnes de France Volero Le Cannet en demi-finale et se sont qualifiées dans les 12 meilleures équipes de France pour les finales nationales à Châteauroux.

Ces déplacements n'avaient pas été prévus au budget de l'association qui sollicite donc la commune pour une subvention exceptionnelle de 1 250 €.

Afin de soutenir le dynamisme des équipes de l'association, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Sainte-Maxime Cogolin Volley » d'un montant de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de soutien de l'association « Sainte-Maxime Cogolin Volley » auprès de la commune,

Considérant que cette aide exceptionnelle permet une visibilité de la ville de Cogolin au-delà de ses frontières communales,

Considérant la volonté de la ville de Cogolin de soutenir le dynamisme des équipes sportives,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Sainte-Maxime Cogolin Volley » pour un montant de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.